

Département des Pyrénées-Orientales  
Arrondissement de Prades  
**EXTRAIT**  
du registre des délibérations du Conseil  
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes  
Séance du Lundi 18 JANVIER 2021

Membres du conseil communautaire statutairement : 36  
Membre en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération (31) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Henri BAUDET, Pierre BLANQUE, Alain BOUSQUET, Patrice CAMPS, Jackie COLL (procuration H. BAUDET), Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean Louis DEMELIN, Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean Louis LACUBE (procuration JD LAPORTE). Christian LANDRIEU (procuration à Michel GARCIA), Jean Dominique LAPORTE, Jean Michel LATUTE, Phong Lan LE TOAN – BARES (procuration JL DEMELIN), Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Françoise MARTIN, Philippe PETITQUEUX, Martine PIERA (procuration JM LATUTE), Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel Riff, Michel SANTANACH, Antoine TAHOCES, Georges VICENS.

Date de convocation : Mardi 12 janvier 2021  
Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

**Objet : Budget Principal – DM N° 3 – Dépassement de crédits Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées**

Le lundi 18 janvier 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la Communauté de communes exerce la compétence « Maisons de Santé »

Le Président explique qu'un emprunt à Taux Révisable avait été contracté pour la MSP de Font Romeu,  
Le Président explique qu'il y a eu une révision du taux au mois de Juin 2020, cette révision n'a été portée à la connaissance de la Communauté de Communes qu'après le vote du budget 2020  
Il apparait donc en fin d'année, un dépassement de crédit sur le Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées de 230.74 €

Le président explique qu'il y a lieu de régulariser ce dépassement de crédits

Le Président propose d'augmenter les crédits du Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (Compte 1641 – Emprunts) de 230.74 € et de Diminuer les crédits du Chapitre 23 – Immobilisations en cours (compte 2314 – Construction sur sol d'autrui) de 230.74 €

**OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **d'augmenter les crédits du Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées (Compte 1641 – Emprunts) de 230.74 € et de Diminuer les crédits du Chapitre 23 – Immobilisations en cours (compte 2314 – Construction sur sol d'autrui) de 230.74 €**
- **d'autoriser le Président à signer tout document en ce sens**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme  
La Llagonne, le 18 JANVIER 2021

Pierre BATAILLE  
Président

Envoyé le 19-01-2021 à la Préfecture  
Accusé de réception le 19-01-2021  
*NOTIFICATION FAST*

